

Les autres mesures que vous aurez à étudier comprendront la consolidation en une charte des vétérans des divers décrets du conseil relatifs au soin, à la réhabilitation et au rétablissement des anciens combattants, un projet de loi destiné à abroger la loi établissant le ministère des Services nationaux de guerre et un projet de loi visant à fondre le ministère des Munitions et approvisionnements et celui de la Reconstruction en un seul ministère de la Reconstruction et des approvisionnements. L'armée et la marine ont déjà été placées sous la direction unique du ministre de la Défense nationale. On confiera, en temps et lieu, à un seul ministre de la Couronne tous les services de la Défense.

Membres de la Chambre des communes,

Il vous sera demandé de voter les crédits nécessaires aux services essentiels, aux dépenses découlant de la guerre et à la reconstruction. L'exposé budgétaire révélera les propositions de mes ministres concernant les mesures fiscales.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Mes ministres sont d'avis qu'en raison de la situation que notre pays s'est acquise parmi les nations du monde, il y a lieu pour le Canada, à l'instar des autres nations du Commonwealth britannique, d'avoir un drapeau national distinctif. Vous serez invités à désigner un comité spécial de membres des deux Chambres du Parlement pour étudier un projet approprié de drapeau canadien.

Le Gouvernement a décidé qu'en attendant l'adoption par le Parlement d'un motif donné, le pavillon marchand du Canada, arboré au combat par l'Armée canadienne, hissé au sommet de la tour de la paix le jour de la victoire en Europe et le jour de la victoire sur le Japon, en hommage à la valeur de nos forces armées et aux succès du Canada dans la guerre, pourra être déployé chaque fois que le lieu ou l'occasion motiveront l'emploi d'un drapeau national distinctif.

Le Gouvernement juge aussi qu'il est opportun de reviser et d'élucider la définition de la citoyenneté canadienne ainsi que de rendre conforme à cette définition les lois concernant le statut national, la naturalisation et l'immigration. Vous serez invités à approuver les mesures requises.

Le Gouvernement a également examiné comment on pourrait le mieux commémorer, dans la capitale du Canada, les services et les sacrifices des Canadiens au cours de la guerre qui vient de finir. Par le passé, on a le plus souvent commémoré par des monuments de bronze et de pierre les sacrifices en vies humaines. Notre capitale a déjà un monument de ce genre. Mes ministres sont d'avis qu'il serait éminemment approprié de rendre aujourd'hui de façon plus expressive la vision d'un nouvel ordre mondial. Ils pensent que cette vision trouverait sa meilleure expression dans l'aménagement et l'embellissement ordonnés de la capitale fédérale et de la région environnante pour en faire un monument national. Il a déjà été pris certaines dispositions pour dresser un plan d'aménagement de la ville et de la région d'Ottawa des deux côtés de la rivière. A mesure que les plans se préciseront, on soumettra à l'examen du Parlement des propositions définies.

A la recommandation du Gouvernement canadien il a plu à Sa Majesté le Roi de choisir le maréchal sir Harold Alexander pour me succéder comme son représentant au Canada. Ses fonctions ne permettront pas au maréchal Alexander de prendre son poste d'ici le commencement de la nouvelle année. Dans l'interval, nous ferons, Son Altesse Royale la princesse Alice et moi-même, une courte visite au Royaume-Uni, et nous reviendrons au Canada, pour un bref séjour, avant notre départ officiel.

Au moment où vous assumez les lourdes responsabilités de l'époque difficile de la reconstruction, je prie le Tout-Puissant de guider et de bénir vos délibérations. Puissiez-vous être inspirés par la vision de l'avenir meilleur que les Nations Unies sont désormais à même d'assurer à l'humanité.

La Chambre des communes se retire

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL DES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

Bill A, Loi concernant les chemins de fer—L'honorable M. Copp (au nom de l'honorable M. Robertson).

ÉTUDE DU DISCOURS DE SON EXCELLENCE

Sur motion de l'honorable M. Copp (au nom de l'honorable M. Robertson), il est ordonné que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit mis à l'étude mardi soir prochain.

COMITÉ DES ORDRES PERMANENTS ET DES PRIVILÈGES

L'honorable M. Copp propose (au nom de l'honorable M. Robertson):

Que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans la Chambre du Sénat selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DE SÉLECTION

Au nom de l'honorable M. Robertson, l'honorable M. Copp propose:

Que, conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: les honorables sénateurs Ballantyne, Beaubien (Montarville), Buchanan, Haig, Howard, Robertson, Sinclair, White et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible des noms des sénateurs par lui désignés.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne au mardi 11 septembre, à huit heures du soir.